

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

DECEMBRE 2022 - RAAE n° 134 du 19 décembre 2022
publié le 19 décembre 2022

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39
mél : pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET - DIRECTION DES SÉCURITÉS

Service interministériel de défense et de protection civiles

Liste des centres de formations agréés pour dispenser la formation et organiser l'examen permettant la délivrance du diplôme d'agent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) - Liste mise à jour le 19/12/2022 1

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Arrêté interpréfectoral n° A22-433 du 16 décembre 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) 2

Arrêté n° A22-437 du 19 décembre 2022 portant désaffectation du collège Marcel Pagnol sis 1 Rue André Guillaume au Plessis-Bouchard 13

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Commission départementale d'aménagement cinématographique du Val-d'Oise

Décision n° 66 du 13 décembre 2022 - Projet de création d'un complexe cinématographique, composé de 6 salles de projection et de 715 places à l'enseigne MEGARAMA situé Boulevard du Parisis dans la ZAC des Bois Rochefort à Cormeilles-en-Parisis (95240) 15

SOUS-PRÉFECTURE DE SARCELLES

Arrêté n° 2022-78 du 14 décembre 2022 portant renouvellement de la commission de suivi de site (CSS) auprès de la société TRIADE ÉLECTRONIQUE à Gonesse 19

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 19 décembre 2022 portant délégation de signature 22

PRÉFECTURE DE POLICE

Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Arrêté n° 2022-01481 du 16 décembre 2022 portant dérogation exceptionnelle temporaire en Île-de-France à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes PTAC dans le cadre de la gestion d'une épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 34